

Service émetteur : Milieux de vie

Affaire suivie par : M. Alain LEMONNIER  
Courriel : alain.lemonnier@ars.sante.fr

Téléphone : 05.94.25.72.23

Ref : 391/2022 /ARS/DSP  
PJ :

Date : 22/04/2022

La directrice générale  
de l'agence régionale de santé

à

Monsieur le Directeur Général des  
Territoires et de la Mer de Guyane

Direction de l'Aménagement des  
Territoires et de la Transition  
Ecologique

Service Prévention des Risques et  
Industries Extractives  
Unité Risques Chroniques  
CS 76003- 97306 Cayenne Cedex

**Objet** : avis sanitaire sur le projet de centre de stockage de déchets non dangereux de Wayabo après demande de compléments

Monsieur le Directeur,

Par voie électronique en date du 12 avril 2022, vous avez sollicité mon avis concernant le projet de centre de stockage de déchets non dangereux porté par la société Séché sur la commune de Kourou.

Cette nouvelle demande répond à l'avis défavorable de l'ARS en date du 29 novembre 2021.

Après étude des réponses du demandeur à mes remarques.

Pour ce qui concerne le point sur l'eau destinée à la consommation humaine :

Vous avez sollicité l'avis de Monsieur Jean CARRE, hydrogéologue agréé qui a rendu un avis favorable sous conditions.

Pour ce qui concerne les zones de baignade :

Votre dossier indique que les rejets n'impactent aucun site de baignade et que ceux-ci sont dirigés vers les criques Matiti et Macouria.

Compte tenu des réponses apportée à mes remarques sur la complétude de l'état initial et des conclusions de l'hydrogéologue agréé, **j'émet un avis favorable** au projet de centre de stockage de déchets non dangereux porté par la société Séché **sous condition de la mise en œuvre des prescriptions de l'hydrogéologue agréé et de l'application de l'arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, notamment l'article 15.**

La directrice générale

Clara de Bort

